

Politiques De Gestion Et D'encadrement Des Migrations De Retour Au Cameroun

Carine Gabriele KAMNO (Docteur/e en Science Politique) Enseignant/e-Chercheur/e

Université de Dschang-Cameroun, Faculté des Sciences Juridiques et Politiques-Département de Science Politique. Email : kcarinegabriel@yahoo.fr, BP : 117 Dschang

Résumé

L'objet de cette communication porte sur les politiques de gestion des migrations de retour au Cameroun. En effet, les textes de lois et les décisions significatives sur les migrations au Cameroun datent de l'époque coloniale. La loi la plus récente promulguée en 1997 par le président de la République et révisée en 2008 est encore embryonnaire. Les politiques d'incitation au retour et de réadmission des migrants y sont partiellement abordées. La nature et l'évolution des politiques de retour des migrants au Cameroun sont relativement étudiées en Sciences Sociales. S'y intéresser permet de cerner une fois de plus les problèmes que posent la circulation et l'intégration des migrants dans l'espace transnational. Quoique le Cameroun ne se soit pas encore doté d'un document spécifique de politique en matière de gestion de migrations, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de réglementer les migrations de retour. Pour faciliter ces retours, le gouvernement avait mis en place un dispositif juridique dénommé engagement décennal. Avec la crise économique des années quatre-vingt-dix, ce dispositif a perdu de son efficacité pratique. C'est pourquoi, lors du conseil de cabinet du 31 Juillet 2008, le gouvernement a pris la décision de procéder à une révision de sa politique migratoire. Le but de cette nouvelle politique est d'intégrer les migrants dans la société en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sur le temps, le gouvernement s'évertue à mettre sur son agenda des stratégies d'encadrement des migrations de retour au Cameroun. Ainsi, quelles sont les structures d'encadrement et de réinsertion des migrants de retour au Cameroun ? Autrement dit, quelles sont les politiques d'incitation et de réinsertion des migrants de retour au Cameroun ? Quelles sont les contraintes qui limitent les processus de retour ainsi que les opportunités qui favorisent les retours au Cameroun ? En l'absence d'un organe spécifique en charge de la migration internationale des Camerounais, plusieurs acteurs notamment, nationaux et internationaux se partagent l'encadrement et la réinsertion de ces flux de personnes. Et malgré les contraintes structurant le retour des migrants, plusieurs facteurs et acteurs facilitent leur réinsertion sur le marché local de travail.

Mots clefs : Migrations de retour, Gouvernance, Politiques publiques.

Introduction générale

Le Cameroun n'a pas encore de véritable politique d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des

migrants. Cependant, depuis les années 1960, un certain nombre de mesures ont été prises en vue de réglementer les flux migratoires de retour. D'une part, pour décourager les départs des camerounais vers l'étranger et pour faciliter le retour des professionnels formés à l'étranger, le gouvernement avait institutionnalisé un dispositif juridique dénommé engagement décennal. Selon ce dernier, toute personne ayant bénéficié d'une bourse d'étude était tenue de servir dans l'administration publique pendant au moins dix ans. D'autre part, les Codes du travail de 1964 et de 1974 prescrivaient à tout Camerounais souhaitant quitter le pays de faire une demande auprès des services de police. Depuis quelques années, ces dispositifs ont perdu de leur efficacité pratique, surtout avec la crise économique des années quatre-vingt-dix qui a poussé beaucoup de camerounais à quitter le pays vers des destinations considérées à priori comme meilleures. Malgré la fermeture des frontières des pays européens devant les étrangers, le nombre de camerounais qui tentent d'émigrer vers ces pays ne cesse de croître. L'espace Schengen est ainsi considéré par certains camerounais comme « place utilitaire ». Depuis les années 1990, le Cameroun exerce un effet répulsif sur sa population. En effet, l'espoir d'une vie meilleure s'amenuise au fur et à mesure que s'accroît la pauvreté ambiante. Au Cameroun comme partout en Afrique, la pauvreté touche de plus en plus de personnes. Ceci favorise ce qu'il convient de qualifier de « stress résidentiel » cause essentielle de l'émigration vers une « place utilitaire ». Selon le Rapport 2008 de l'OIM sur l'état de la migration dans le monde, « la mobilité humaine s'est imposée comme choix de vie dicté par les disparités en termes de démographie, de revenus et d'opportunité d'emploi entre les régions et en leur sein ». Aujourd'hui, cette mobilité internationale est un enjeu majeur de la gouvernance mondiale. Comme bien commun, les transmigrants jouissent d'une gouvernance territoriale et globale. Cette circulation transnationale est parfois gérée par des Etats souverains¹. Les projets politiques d'intégration et de réinsertion des migrants diffèrent donc d'un territoire à l'autre et les possibilités pour les Etats de gérer les migrations internationales sont suffisamment limitées. La relation entre mobilité spatiale et gouvernance politique reste complexe, du moins en ce qui concerne le retour. La question de retour suscite un intérêt auprès des décideurs

¹ La gestion étatique des flux migratoires dans l'espace transnational est une vision essentiellement réaliste.

politiques et ne renvoie pas uniquement à la réalisation du retour mais aussi aux intentions de retour et à la réinsertion socioprofessionnelle. La migration internationale reste ainsi l'objet de politique régalienn², un phénomène social inaliénable qui entraîne une responsabilité partagée entre les Etats. Au lieu de postuler qu'on peut abolir les flux migratoires, il convient au contraire de les concevoir comme autant de micro-intérêts susceptibles de s'harmoniser, au moins partiellement, avec les autres intérêts en concurrence³. Cette volonté de comprendre et de gérer les migrations de retour⁴ accorde davantage une place importante à ce phénomène dans l'évolution des peuples et des nations. Ainsi, quelles sont les structures d'encadrement et de réinsertion des migrants de retour au Cameroun ? Autrement dit, quelles sont les politiques d'incitation et de réinsertion des migrants de retour au Cameroun ? Quelles sont les contraintes qui limitent les processus de retour ainsi que les opportunités qui favorisent les retours au Cameroun ? A partir d'une reconnaissance commune de la plus-value de la migration se construit une stratégie de gestion unilatérale et / ou concertée. La gestion de la migration de retour permet de maximiser les avantages et réduire les effets néfastes liés à l'émigration au Cameroun. Dès lors, la circulation migratoire met en exergue deux ou plusieurs espaces et territoires. L'approche transnationale est la théorie idéale pour cette analyse. Elle met en évidence la dimension territoriale et internationale des politiques de gestion des migrations de retour. Elle permet également d'analyser d'une part les échanges à distance, les mouvements migratoires et d'autre part, la politique unilatérale d'incitation au retour et de gestion concertée des migrations de retour au Cameroun.

Dans un monde interconnecté et interdépendant, les stratégies d'encadrement des dynamiques migratoires de retour au Cameroun sont variées. Au niveau national, le gouvernement a pris la décision de procéder à une révision de sa politique migratoire en juillet 2008. Contrairement à l'ancien projet, le nouveau prend en compte les transferts de fonds, des compétences, le co-développement, la question de retour, l'appui aux camerounais dans le pays

d'accueil, la fuite des cerveaux .etc.⁵ Le but de cette nouvelle politique gouvernementale est d'intégrer les migrants dans la société en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces politiques consistent à développer des mécanismes de suivi, de gestion et de partenariat entre le Cameroun et ses migrants dans le but d'optimiser l'utilisation des compétences et des transferts de fonds. Bref, de nombreuses initiatives ont été enclenchées aussi bien au niveau national qu'international pour encadrer les flux migratoires de retour au Cameroun.

I. Politique nationale d'encadrement des transmigrants de retour au Cameroun

En l'absence d'un organe spécifique en charge de la migration de retour au Cameroun, plusieurs acteurs nationaux se partagent l'encadrement de ces flux⁶. Seules les structures les plus dynamiques seront analysées.

A. La stratégie d'encadrement du Ministère des Relations Extérieures (MINREX)

Le MINREX est l'une des structures étatiques de gestion des flux migratoires. Il assure l'interface entre les migrants camerounais et leur pays d'origine. Pour essayer de fondre la conception selon laquelle tous les migrants sont les « nids d'opposition », l'Etat a créé en 2005 la Division des Camerounais de l'Etranger (DCE) au MINREX. A travers ses prérogatives⁷, cette structure accorde une place relativement importante aux Camerounais de l'extérieur. Depuis sa création, un chantier d'élaboration de politique nationale de gestion intégrée des migrants a été ouvert sur les hautes instructions du Président de la République, ce qui a conduit à la création d'un groupe de travail ad hoc en 2008. Cette dynamique a pris la forme de réflexions organisées à plusieurs niveaux⁸. Il avait pour but de réaliser une ébauche de politique nationale de mobilisation, de protection et de valorisation de la diaspora. Les conclusions de ce groupe de travail ont été soumises à une réflexion interministérielle. L'objectif recherché était la rédaction d'un document de projet de politique de gestion des Camerounais de

⁵ Décret n°2013/112 du 22 avril 2013 ; fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

⁶ Nous avons entre autres, le Ministère des Relations Extérieures, le Fonds National de l'Emploi, le programme de gestion des migrations professionnelles du Ministère du commerce etc.

⁷ ...mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion, de la promotion et de la protection sociale et juridique des Camerounais à l'étranger ;

-le suivi et l'élaboration des politiques et des stratégies en vue de la participation des Camerounais de l'étranger au développement politique, économique et social du pays en collaboration avec les autres acteurs etc.

⁸Du 13 au 15 décembre 2006, un Colloque International s'est tenu à Yaoundé sur : « Diaspora et Développement dans les Relations Euro-Africaines ».

² HÉLÈNE Thiollet ; 2010 « Migration et relations internationales », les apories de la gestion multilatérale des migrations internationales. *Transcontinentales, Sociétés, Idéologie, Système mondial*, mise en ligne en 2010, consulté en 2020.

³ BERTRAND Badie et al ; 2008, *Pour un autre regard sur les migrations*, Paris, La découverte

⁴ MONSUTTI Alexendro, 2010, « Migration et développement : une histoire de brouille et de retrouvailles », *Annuaire Suisse de politique de développement*. Migration et développement : un mariage arrangé. Vol.27, n°2, pp.24-42

l'étranger. Le MINREX a également acquis en 2008, un logiciel de gestion informatisée des ressortissants camerounais de l'extérieur et lancé l'élaboration d'un Annuaire des Associations des camerounais de l'étranger. Dans l'ensemble, la sous-direction des Camerounais de l'étranger est chargée de la tenue et de la mise à jour du fichier des Camerounais de l'étranger, en liaison avec les représentations diplomatiques du Cameroun à l'extérieur et les autres administrations concernées. C'est dans cette logique qu'en partenariat avec les associations de migrants et d'autres acteurs de la scène internationale, elle organise des rencontres pour « dessiner concrètement les lignes d'un retour social et économique des compétences camerounaises actives à l'étranger »⁹.

L'ensemble des actions de la DCE sont plus théoriques que pratiques. Les propos de la responsable de cette institution démontrent l'excavation qui existe entre la DCE et les raisons de sa création : « nous sommes rarement en interaction avec la diaspora. Elle ne nous contacte presque pas. On dira qu'elle ne nous fait pas assez confiance »¹⁰. En réalité, la DCE n'est pas en interaction avec les acteurs dont elle est supposée canaliser les ressources en faveur du développement. Cependant, contrairement au MINREX, le Fonds National de l'Emploi (FNE) est plus actif dans la gestion et l'encadrement des « migrants investisseurs » en faveur du Cameroun.

B. Les stratégies du Fonds National de l'Emploi (FNE)

Le FNE¹¹ à travers ses programmes (PARIC et AI) joue un rôle dans l'assistance et la réintégration des migrants de retour au Cameroun. Le Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC) a été créé en 1998 et l'Agence International (AI) en 2010. Cette dernière a pour objectif principal de réaliser toutes les activités prévues dans le Plan d'Action Opérationnel (PAO) du Cameroun élaboré dans le cadre du Programme de Gestion de la Migration Professionnelle (PGMP) appuyé par l'UE. En interaction avec ses partenaires internationaux, notamment le Centrum Für Internationale Migration und Entwicklung (CIM), organe d'exécution fédéral allemand pour le développement et la coopération économique (BMZ) et la World University Service (WUS), le PARIC et l'AI incitent à la migration de retour au Cameroun. Le monde fonctionne ainsi en réseaux et les cultures se globalisent¹². De 1998 à 2008, plus de 1103 personnes ont été informées et

conseillées par ces structures¹³. En effet, l'assistance à distance a permis au PARIC d'atteindre un plus grand nombre de candidats au retour. Plus de 1939 visites sur le site internet du FNE ont permis la collecte de 404 offres d'emploi pour plus de 132 placements ; dont 120 en emploi salarié¹⁴. Les TIC deviennent ainsi une clé de lecture des processus transnationaux¹⁵. Ces migrants de retour ont des compétences variées. Le tableau ci-dessous éclaire suffisamment sur le transnationalisme et l'insertion territoriale des migrants de retour au Cameroun.

Tableau1 : Les différents profils des migrants rentrés au pays.

Secteurs	Nombre	%	Secteurs	Nombre	%
Administration	7	6,25	Industrie et art graphique	1	0,89
Aéronautique	2	1,78	Industrie animales	2	1,78
Agro-alimentaire	4	3,57	Informatique	2	1,78
Banque	7	6,25	Métallurgie	2	1,78
BTP	18	16,07	Pétrochimie	2	1,78
Communication	1	0,89	ONG	4	3,57
Electro technique	8	7,14	Santé	13	11,60
Froid et climatisation	4	3,57	Services	7	6,25
Hôtellerie	5	4,46	Socio-éducatif	18	16,07
Industrie	2	1,78	Télécom	1	0,89
Tic	2	1,78	Total	112	100
Typologie des insertions	Emploi salarié (90), soit 80,4%,		Emploi indépendant (22), soit 19,6%		

Source : FNE, 2008.

Il ressort de ce tableau qu'une gamme importante de cadres compétents est rentrée au Cameroun. En 2007, le PARIC a enregistré 19 retours de migrants professionnels¹⁶. Un an plus tard, le nombre de retour des migrants sous l'intermédiation du PARIC a considérablement augmenté. Cette institution estime ainsi, avoir contribué à l'insertion socio-professionnelle de plus de 40 migrants. Parmi ceux-ci 41% venaient de France et 2% seulement des Etats-Unis. Le Nigeria, le Bénin et le Tchad avaient tous atteint le taux de 12% chacun. En outre, la coopération entre le PARIC, la GIZ et l'AI a permis d'accroître le nombre de migrants rentrés à 46 en 2009. Ces réseaux d'informations des migrants qui désirent retourner dans leur pays d'origine suppléent l'Etat du Cameroun dans sa politique de construction

⁹Rapport du Forum annuel des compétences de la diaspora camerounaise -DAVOC 2009.

¹⁰ Entretien avec la responsable de la Division des Camerounais de l'Etranger le 15 mai 2015 au MINREX à Yaoundé.

¹¹ Le FNE a été créée en 1990.

¹² CASTELLES, Manuel, 1998, *La société en réseaux*. Tom I. L'ère de l'information, Paris, Fayard.

¹³ Rapport PARIS, 2008.

¹⁴ *ibid.*

¹⁵ MICHAELA Nedelcu, 2010, « Repenser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol.26-n°2, pp33-55

¹⁶ Cf. Rapport PARIC 2007.

Depuis les années 2000, la GIZ a intensifié son action dans la gestion de migrations de retour au Cameroun. Dans l'optique de pallier au problème de fuite de cerveau, cette ONG a mis en place le Programme Migration pour le Développement (PMD). Ce programme est sous la coordination du Centre International pour la Migration et le développement (CIM). Ladite structure est placée sous la direction d'un ancien migrant, le docteur Djoumessi Didier²¹. Le programme de la GIZ s'articule sur plusieurs axes : l'appui au retour et à l'insertion socioprofessionnelle des camerounais formés en Allemagne, appui financier et technique aux organisations et associations de migrants porteurs de projet sociaux, appui technique à la création et au développement d'entreprises des camerounais formés en Allemagne, coopération avec les experts de la diaspora pour les courts séjours au Cameroun et conseil en matière de migration. La coopération allemande a contribué de manière significative au retour des Camerounais ayant étudié et/ou travaillé en Allemagne. Les financements de la GIZ ont permis au PARIC de procéder à l'insertion socioprofessionnelle de plus de 237 Camerounais en 2010²². L'hétérogénéité des profils et des compétences de ces migrants de retour est un capital culturel important pour le développement du Cameroun. Ainsi que le démontre le tableau suivant.

Tableau 2 : Insertion des migrants camerounais sur le marché du travail

Secteur d'activité	Nombre	%	Secteur d'activité	Nombre	%
Administration	15	6,32%	Industrie animales	6	2,53%
Aéronautique	3	1,26%	Informatique	7	2,95%
Agriculture	5	2,1%	Métallurgie	5	2,1%
Agroalimentaire	13	5,48%	ONG	13	5,48%
Agro-industrie	11	4,64%	Pétrochimie	4	1,68%
Banque	13	5,48%	Santé	17	7,17%
BPT	24	10,12%	Services	7	2,95%
Communication	5	2,1%	Socioéducatif	23	9,70%
Électrotechnique	13	5,48%	Télécom	5	2,1%
Froid et climatisation	7	2,95%	TIC	17	7,17%
Hôtellerie	11	4,64%	Industrie et art graphique	9	3,79%
Industrie	9	3,79%	Total	237	100

Source : FNE, 2010.

Ces acteurs détiennent des compétences variées, lesquelles sont d'un apport considérable à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'émergence du Cameroun. Le directeur du CIM nous a confié : « nous travaillons depuis plus de 13 ans en

²¹ Docteur DJOUMESSI Didier est le président du centre pour la migration internationale et le développement au Cameroun.

²² Rapport d'activité de PARIC, 2010.

partenariat avec le FNE et nous avons réalisé des résultats très intéressants jusqu'ici. Nous mettons les informations sur le marché du travail au Cameroun à la disposition de notre public cible. Nous leur trouvons directement ou indirectement du travail, nous subventionnons leurs salaires et équipons leurs postes de travail quand ils remplissent toutes les conditions ». ²³L'enregistrement des candidats au retour se fait en Allemagne. La GIZ et le FNE leur trouvent du travail en fonction de leur qualification et leur expérience professionnelle. C'est parfois la GIZ qui subventionne le salaire pendant plus de 24 mois²⁴. Pour certains migrants, ce programme constitue le dernier recours. C'est ce qui ressort des propos d'un camerounais ayant vécu en Allemagne : « juste après mes études, je suis tombé malade. Après quelques mois de traitement médical, je me suis décidé à rentrer au Cameroun. J'ai soumis une demande d'aide au retour au CIM. Partant de là, j'ai bénéficié d'un billet d'avion retour. Une fois arrivé au Cameroun et après mon recrutement dans une association de développement, j'ai bénéficié d'un appui pour l'équipement de bureau et d'un complément de salaire. Mais, très tôt, cette association était incapable de déboursier le moindre centime pour mon salaire. Alors il fallait travailler pour elle et survivre pendant douze mois avec l'aide allemande ». ²⁵

Dans le cadre du programme de retour des experts, le CIM a pour objectif global de contribuer au développement des pays partenaires comme le Cameroun à travers le transfert des connaissances. L'objectif spécifique de ce programme est la mise à la disposition des entreprises locales d'un personnel qualifié et expérimenté. Le cas du docteur Massok est éclairant : « mon retour au Cameroun s'est opéré sans aucune difficulté, le CIM m'a accompagné dans le processus de réintégration une fois au Cameroun ». ²⁶ Cette politique allemande d'encadrement des flux migratoires permet aux porteurs de projet à dimension prométhéenne de retourner plus aisément dans leur pays d'origine. Nous en avons la preuve à travers les propos tenus par le Professeur Tangou : « la décision de quitter l'Allemagne pour retourner au pays a été prise au départ du Cameroun même. C'est -à- dire quand je pars du Cameroun pour continuer les études en Allemagne, il m'était clair que je retournerai au pays une fois les études terminées. Au moment d'y retourner, je n'ai pas hésité à demander de l'aide au gouvernement Allemand ». ²⁷ La stratégie allemande consiste également à soutenir les collectivités

²³ Déclarations de NOUMISSI Didier (directeur de la CIM) extraits dans *les Cahiers des Mutations*, décembre 2011, vol 075, p10.

²⁴ Cahier des Mutations, septembre 2011.

²⁵ Déclarations de MBEA MBEA extrait de *Cahiers des Mutations* op.ci, p.11.

²⁶ Déclarations du docteur MASSOCK, extrait de *Cahiers des Mutations*, op.cit, p8.

²⁷ Déclaration du Professeur Célestin TANGOU, extrait de *Cahiers des Mutations*, op.cit., p.8.

territoriales décentralisées dans leur dynamique de développement local. La convention de partenariat signée le 13 août 2015 par Célestine Keutcha Courtes maire de Bagangté et Ulrike Maenner, directrice résidente du bureau régional de la GIZ est significative. D'après les signataires, cet accord a pour objectif de recruter les experts camerounais de retour en Allemagne, à travers notamment : la subvention des salaires, les équipements du poste, le rapprochement des offres d'emplois au Cameroun, le paiement des frais de transport, la facilitation de contact en Allemagne et au Cameroun, des subventions pouvant représenter 50% du coût des projets à réaliser et une assistance sur place au Cameroun. En outre, étant visiblement optimiste, Maenner reconnaît que cette convention gagnant-gagnant va générer d'énormes bénéfices en faveur du développement local²⁸. Il en est ainsi parce que la GIZ estime à environ 700 le nombre de diplômés camerounais en Allemagne chaque année. Une ressource qui peut être canalisée au Cameroun à travers la politique allemande de retour assisté. Cette logique d'encadrement de la migration semble ainsi être valorisée par les élus locaux. Les propos de la maire de la commune de Bagangté sont évocateurs : « la convention de partenariat signée avec la GIZ est la matérialisation de nos volontés communes à faire de la migration un levier de développement participatif de notre collectivité territoriale décentralisée »²⁹. Le coordinateur de la CIM, quant à lui, soutient : « c'est un appui aux experts camerounais de retour d'Allemagne (ingénieurs, médecins et autres domaines scientifiques) pour la contribution au développement de leur pays d'origine. »³⁰ Le recrutement à la mairie de Bagangté en 2015 de madame Joëlle Josiane Kameleu, titulaire d'un Master en génie économique s'inscrit dans la même logique³¹. Toujours dans le cadre de la contribution au développement scientifique du Cameroun, Berlin soutient la circulation des experts entre l'Université des Montagnes et l'Allemagne. Pareillement, même si elle est moins perceptible, la politique française de coopération concourt au retour des porteurs de projets en faveur du développement local.

a.2. La politique française

Contrairement à l'Allemagne, la France est moins active dans l'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants Camerounais. Cependant, via son Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et l'Agence Française de Développement (AFD), la France concourt à la gestion des flux migratoires

²⁸ Propos de Madame MAENNER Ulrike, extrait dans, *Bagangté commune pilote du projet de retour des experts camerounais d'Allemagne*, Camer.be, 2015.

²⁹ Propos de KETCHA COURTESE Célestine, op.cit.

³⁰ Déclarations de NOUMISSI (D), op.cit.

³¹ Entretien avec le responsable de la cellule de développement à la Mairie de Bagangté le 12 novembre 2015.

camerounais. Dans l'optique d'encadrer la mobilité des camerounais, une antenne de l'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a été ouvert à Yaoundé en 2012. Cette structure a pour mission de gérer les procédures d'immigration professionnelle et familiale en France, les aides au retour et à la réinsertion au Cameroun. Elle consiste en un accompagnement sur une durée d'un an et une subvention pouvant s'élever à 5700 euros. L'aide française pour la réinsertion³² a déjà bénéficié à une centaine d'entrepreneurs et a permis de créer près de 200 emplois³³. L'un des entrepreneurs, Philippe Nkouaya a monté Philjohn Technologie. Cette Start-up propose aux entreprises des applications e-gestions. Accompagné en 2018 par l'OFII, cette structure emploie plus de 30 personnes. Dans l'ensemble, la politique française d'encadrement de la dynamique migratoire des ressortissants camerounais reste encore embryonnaire. Une autre dimension de sa politique d'encadrement porte sur les accords de gestion concertée et de développement solidaire avec l'Etat du Cameroun.

B. Programme de Développement solidaire et les accords de gestion concertée (Accord France-Cameroun)

Les accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement s'inscrivent dans la politique française d'immigration choisie et correspondent à l'une des priorités définies par le pacte européen sur l'immigration et l'asile qui a été adopté par le Conseil de l'Union Européenne le 16 octobre 2009³⁴. Le but de ces accords est d'organiser une migration légale, lutter contre la migration irrégulière et rebaptiser le codéveloppement en développement solidaire. C'est dans ce cadre que fut signé le 21 mai 2009 un accord de développement solidaire entre l'Etat du Cameroun et l'Etat français. D'après les signataires, les mouvements migratoires contribuent au rapprochement des peuples et leur gestion concertée constitue un facteur de développement économique, social et culturel. Parmi les dispositions principales de cet accord, on peut relever la délivrance de plein droit d'une autorisation provisoire valable neuf mois et renouvelable une fois aux jeunes diplômés camerounais désirant faire une formation en France. Il favorise également une immigration professionnelle par le biais d'un programme d'échanges de jeunes actifs âgés de 18 à 35 ans, de l'octroi de 150 cartes de compétences et de talents, l'ouverture aux ressortissants camerounais de 66 métiers en France (bâtiment, mécanique, etc.). En outre, la France et le Cameroun se sont engagés à travailler ensemble au développement économique et

³² Rapport de l'OFII, 2019.

³³ *ibid.*

³⁴ Dans le cadre de la politique de gestion concertée des flux migratoires, le gouvernement français a signé en 2009, neuf accords avec certains pays, notamment le Cameroun, la Tunisie, le Cap vert, le Sénégal, le Burkina-Faso, le Benin etc.

social du Cameroun, notamment en appuyant les projets de développement local initiés par des migrants et en facilitant les transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine. À cette occasion, la France appuiera à hauteur de 1.880.000 euros sur 5 ans la réforme camerounaise de la réhabilitation de l'état civil. Enfin, la France financera à hauteur de 12 millions d'euros un vaste programme de développement solidaire sur 5 ans ciblé sur 4 secteurs : formation professionnelle, soutien aux activités productives locales, santé, énergie et développement durable. Ce programme s'adresse aux associations françaises de solidarité internationale issue des migrations. Notons que ce programme ne profite pas aux projets individuels. La subvention demandée peut être comprise entre 15.000 et 100.000 euros. La participation des associations bénéficiaires doit être égale au moins à 30% du coût total du projet. Outre l'apport des associations, d'autres cofinancements peuvent également être mobilisés. C'est dans cette logique que l'association Elan-Tockem avait obtenu une subvention 240.000 euros pour la gestion des déchets dans la ville de Dschang en 2013. L'ensemble des requêtes sont évaluées par le Comité Bilatéral Migration et Développement. Ce comité est présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Relations Extérieures et la Sous-direction de la Gouvernance Démocratique du Ministère des Affaires étrangères.

Les engagements entre la France et le Cameroun sont à l'origine de l'émergence du PRODES (Programme de Développement Solidaire). Ce programme a pour objectif de soutenir financièrement des projets de développement local et d'autres initiatives économiques et sociales à travers la mobilisation des capacités financières et des compétences des Camerounais résidant en France. Ainsi, depuis 2011, plus de 180 porteurs de projets ont sollicité l'aide du PRODES. Plus de 111 ont déposé une demande de financement et 29 dossiers ont été retenus. Le taux de projets sélectionnés pour être financés par la coopération française a été de 26% pour un montant de 5,4 millions d'euros, soit 3 milliards de francs CFA³⁵. Les bénéficiaires de ce financement sont les suivants : les associations françaises issues de la diaspora camerounaise et les associations françaises de la solidarité internationale. Sur les 5,4 millions d'euros, la contribution des porteurs de projets s'éleva à plus de 1,7 million d'euros, soit plus de 1 milliard de FCFA. Ceci est la matérialisation d'une politique d'encadrement des flux migratoires et une parfaite illustration du transnationalisme économique. Les premières estimations du PRODES indiquent que les projets devraient avoir une influence positive sur le Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Dans le secteur de la santé, on estime que les actions soutenues devraient toucher directement près de 150.000 personnes et permettre la réalisation de plus

de 75.000 consultations par les professionnels de santé par an. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, on estime en effet que les projets seront en mesure de donner un accès durable à l'eau potable à plus de 40.000 personnes et un accès à un système d'assainissement amélioré à plus de 3.000 personnes. Concernant la formation professionnelle, il est envisagé la possibilité de former plus de 450 jeunes supplémentaires par an. Enfin, dans le secteur de la production et du développement durable, le programme a permis d'accompagner près de 1.000 initiatives collectives et plus de 800 projets individuels susceptibles de contribuer au développement du Cameroun. Cette réglementation transforme une migration d'installation en une migration tournante³⁶.

Cependant, depuis 2013, la plaquette de diffusion de programme et d'organisation des réunions a été suspendue³⁷. Seul le site internet a été maintenu pour communiquer sur le projet. Ceci rend difficile l'obtention des financements par les porteurs de projets. Ainsi, parmi les 21 dossiers qui ont été soumis à l'attention du comité en 2013, 7 seulement ont été validés. C'est dans ce cadre que l'Université de Bagangté avait reçu une somme de plus de 196.787000 FCFA pour l'amélioration de ses infrastructures³⁸. Cette somme a été octroyée à l'UdM grâce à l'initiative de l'Association pour l'Education et le Développement (AED). Toutefois, compte tenu d'un manque de visibilité sur les possibilités de soutenir de nouveaux projets en 2014, le comité a décidé de rejeter la totalité des autres dossiers qui lui ont été soumis. Malgré l'existence d'un cadre institutionnel et de nombreuses initiatives pour encadrer les flux migratoires, les opérations visant à mieux mobiliser l'apport de ces acteurs restent à l'état embryonnaire au Cameroun. Dans certaines situations, le programme d'aide au retour volontaire de l'OIM est l'unique solution chez les migrants vulnérables.

C. Le programme d'aide au retour volontaire de l'OIM

Pour les migrants vulnérables qui doivent rentrer au Cameroun, le programme d'aide au retour de l'OIM est souvent l'unique solution. L'aide de l'OIM s'adresse notamment aux : personnes dont la demande d'asile a été rejetée ou retirée, migrants en détresse, victimes de la traite et autres groupes vulnérables non accompagnés ou ceux qui ont des besoins en matière de santé. En 2018, l'OIM a facilité au retour de plus de 2663 migrants en difficulté à l'étranger. Parmi ces migrants, 1110 d'entre eux ont reçu des outils pour démarrer une activité génératrice de revenu ou une formation. Ces migrants provenaient de la Libye, du Niger, du Mali et de la Mauritanie. En 2019, un contingent de 77 hommes, 9

³⁵ Rapport d'activité du PRODES, 2013.

³⁶ DAUM Christophe, 1995, « Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des maliens de France », *OCDE*, n°107, 44 pages

³⁷ Rapport d'activités du PRODES 2013-Janvier 2014

³⁸ AFD, 2013.

femmes et 8 enfants a reçu l'aide au retour de l'OIM³⁹. Depuis 2017, l'OIM sous la tutelle de l'ONU a déjà répertorié 2814 camerounais grâce aux effets de l'Union Européenne. Ceci traduit l'importance de cette institution, et surtout son efficacité dans le cadre de l'implémentation de la politique de retour et donc du développement du pays d'origine.

Conclusion

La politique de retour des migrants entre en droite ligne avec celle de lutte contre le *brain drain*. Cependant, la situation actuelle de pauvreté et de crise de développement généralisée restreint considérablement l'agenda politique Camerounais d'aide au retour des transmigrants. En fait, les différents programmes nationaux d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants sont encore en étude. Depuis 2008, la politique gouvernementale d'incitation aux migrations de retour n'a véritablement pas évolué au Cameroun. A ce jour, de nombreuses contraintes limitent l'évolution des politiques nationales de gestion des migrations de retour au Cameroun. La contrainte financière semble la plus prononcée. En fait, l'Etat ne saurait inciter au retour du capital humain lorsqu'il n'arrive pas à absorber ceux présents sur le territoire national. L'absorption du capital humain pose un véritable problème au Cameroun. Sur le marché du travail, la demande est très supérieure à l'offre. L'état embryonnaire des politiques de gestions des migrations de retour au Cameroun n'incite donc pas véritablement au retour. En outre les actions de FNE d'aide au retour et à la réinsertion de migrants au Cameroun sont plus soutenues par l'Allemagne.

Cependant, vue comme de véritables opportunités, ces programmes d'aide au retour des Etats d'accueil sont davantage des politiques de lutte contre l'immigration. Même le programme de développement solidaire et de codéveloppement est plus bénéfique pour l'Europe que l'Afrique. Ce programme permet à la France de lutter contre l'immigration des camerounais en France tout en rejetant les immigrants indésirables. Ainsi, lorsque le projet de développement solidaire semble inefficace en matière de lutte contre l'immigration, la France interrompt le financement. La suspension de la politique de gestions concertée est un exemple concret. En dehors de la politique Allemande d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants, aucun autre programme n'est véritablement permanent et actif dans la gestion des migrations de retour au Cameroun.

Bibliographie

-Accord France-Cameroun relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire du 21 mai 2009.

-AFD, 2013.

-Agence de Promotion des Investissements : Textes de loi n°2013-004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

-BADIE Bertrand et al, 2008, *Pour un autre regard sur les migrations*, Paris, La découverte.

-CAHIERS des Mutations, 2011, vol 075, décembre, Cameroun.

-CASTELLS Manuel, 1998, *La société en réseaux*. Tom I. L'ère de l'information, Paris, Fayard.

-DAUM Christophe, 1995, « Les migrants, partenaires de la coopération internationale. Le cas des maliens de France », *OCDE*, n°107, 44 pages.

-DAVOC (DawAVision Of Cameroon), Rapport 2013.

-DAVOC, Rapport 2012.

-Document provisoire sur « Secteur migration et développement : Rapport d'activités 2013 ».

-EVINA Charles, et al, 2009 ; Migration au Cameroun : Profil national, *OIM*.

-Groupe Agence Française de Développement, 2004, *Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local*. Paris, AFD.

-HELENE Thiollet, 2010, « Migration et relations internationales », *Transcontinentales, Sociétés, Idéologie, Système mondial*, mise en ligne en 2010, consulté en 2020.

-KAMNO Carine Gabriele 2017, *Migration et développement du pays d'origine : le cas des ressortissants des régions occidentales du Cameroun*, Thèse de Doctorat en Science Politique, Cameroun, Université de Dschang.

-Loi n°1968-LF-3 du 11 juin 1968 portant code de la nationalité camerounaise.

-Loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes

-MINREX 2010, Rapport sur la migration Camerounaise.

-MONSUTTI Alessandro, 2008, « Migration et développement : une histoire de brouille et de retrouvailles », *Annuaire Suisse de politique de développement*. Migration et développement : un mariage arrangé. Vol.27, n°2. pp.24-42.

-NEDELCO Michaela, 2010, « Repenser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales*. Vol.26-n°2, pp33-55.

-OIM, 2013, Etat de la migration dans le monde.

-OIM, 2008, Etat de la migration dans le monde.

-Rapport de l'OFIL, 2019.

³⁹ Cf. Actu Cameroun, 2019.

-Rapport de la Banque Africaine de Développement 2015, Division des statistiques économiques et sociales, données réalisées sur l'Afrique, volume 16.

-Rapport du Forum annuel des compétences de la diaspora camerounaise -DAVOC 2010.

-Rapport du Forum annuel des compétences de la diaspora camerounaise -DAVOC 2009.

-SEN Amartya, 2000, *Un nouveau modèle économique : Développement, Justice et liberté*. Paris, O. Jacob.

-TOCKEM, Rapport d'activités 2012.

-TOCKEM, Rapport d'activités 2013.